



COMMUNIQUÉ

AUGUST DEBOUZY ACCOMPAGNE CLARIANE DANS SA SORTIE DE VIVASON ET LA RECOMPOSITION DU CAPITAL DE L'ENSEIGNE D'AUDIOPROTHÈSE

Corporate - M&A | 01/06/26 | Julien Wagmann François Richard



August Debouzy a accompagné Clariane dans le cadre de la cession de sa participation minoritaire au capital du groupe VivaSon, enseigne française indépendante d'audioprothèse.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la reconstitution du capital de VivaSon, avec le renforcement de la famille fondatrice et l'entrée d'Indigo Capital aux côtés du management.

Clariane est la première communauté européenne du soin dans les moments de fragilité. Elle est présente dans six pays : Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie et Pays-Bas. Forts de leurs différentes expertises, les 70 000 collaborateurs du Groupe accompagnent chaque année de plus de 840 000 résidents et patients dans deux grands domaines d'activités : l'accompagnement du grand âge et des fragilités, avec ses réseaux de maisons de retraite médicalisées et d'habitats alternatifs (Korian, Âges & Vie et Rosorum, etc.), et les soins spécialisés, qui comprennent des activités de soins médicaux et de réadaptation ainsi que de santé mentale (Inicea, Kormed, Iterias, Grupo 5, etc.).

Clariane est une société à mission, dont la raison d'être, commune à toutes ses activités, est : « Prendre soin de l'humanité de chacun dans les moments de fragilité.

Le groupe Clariane est coté sur Euronext Paris, Section B, depuis novembre 2006. Le Groupe a intégré l'indice SBF 120 ainsi que l'indice CAC® SBT 1.5° le 23 septembre 2024.

L'équipe August Debouzy ayant conseillé Clariane était composée de **Julien Wagmann** (associé) et **François Richard** (avocat senior), sur les aspects transactionnels de l'opération.
